



Association AJC pour les droits des victimes des violences morales intrafamiliales



AJC, association reconnue d'intérêt général, œuvre depuis 1999 pour les droits des victimes de violence morale intra-familiale (psychologiques, manipulation, harcèlement). Grâce à sa double expertise en droit et en psychologie et à son équipe composée de psychologues et de juristes qualifiés, AJC soutient, conseille et accompagne des centaines de victimes par an, surtout des femmes et des enfants. Également, AJC mène des actions de recherches, de plaidoyer et de sensibilisation, et dispense des formations à destination des professionnels (justice, santé, etc.).

Ses missions sont :

- Accompagner les victimes dans la gestion de leurs traumatismes psychologiques et dans leurs stratégies juridiques grâce à des moyens et à des outils adaptés
- Former des acteurs professionnels impliqués dans les processus de violences morales
- Contribuer à une meilleure connaissance de ces violences en sensibilisant la société civile (adultes, adolescents et jeunes enfants)
- Mener des travaux de recherche
- Prévenir les comportements et la manipulation des auteur.e.s
- Participer à la construction d'une société fondée sur l'égalité entre hommes et femmes

Coordonnées

1 Place Charles de Gaulle - Mairie de Maurepas
78310

Maurepas

associationajc@orange.fr

[01 30 51 48 56](tel:0130514856)

Liens utiles

www.ajc-violence.org